

Harle bièvre, *Mergus merganser* (Linné, 1758)

Synonyme : Grand Harle

Classification (Ordre, Famille) : Ansériformes, Anatidés

Description de l'espèce

Le Harle bièvre est un anatidé d'une taille légèrement supérieure à celle d'un Canard colvert *Anas platyrhynchos*.

Le plumage du mâle adulte est essentiellement blanc (bas du cou, poitrine, ventre, flancs). Le dos est noir. La queue et le bas du dos sont gris. Le haut du cou et la tête sont verts, se démarquant nettement du blanc du bas du cou. L'œil est sombre. Le bec rouge est long, effilé et se termine par une sorte de crochet noir.

Le plumage de la femelle est essentiellement gris. Le ventre, la poitrine et le menton sont blancs. Le haut du cou et la tête sont roux.

Les jeunes ressemblent beaucoup à la femelle adulte, mais s'en distinguent par un bec et des yeux jaunâtres et une raie sombre encadrée par deux bandes claires allant du bec au-dessous de l'œil.

En plumage de mue (juin-juillet pour les mâles, fin de l'été pour les femelles), les plumages des deux sexes ressemblent au plumage féminin, le mâle se reconnaissant au blanc plus étendu sur l'aile fermée.

En vol, les ailes sombres sont traversées (partie médiane) par une zone claire s'étendant sur toute la largeur de l'aile chez le mâle. Cette zone claire est limitée à un rectangle blanc (miroir) en arrière de l'aile chez la femelle.

Les différences entre mâles et femelles s'expriment également dans les mensurations [5 ; bg7].

Le chant typique est grave et semblable à un croassement (JCR, CD1/pl.64).

Longueur totale du corps : 58-68 cm. Poids : 1300-1900 g (mâle), 1000-1400 g (femelle)

Difficultés d'identification

En France, le Harle bièvre peut être confondu avec le Harle huppé *Mergus serrator*, plus petit, qui s'en distingue par une poitrine roussâtre séparée du vert de la tête par un mince collier blanc chez le mâle, par une poitrine et un cou gris dans lequel le roux de la tête se fond sans séparation très nette chez la femelle. Le Harle huppé ne se reproduit pas en France et surtout ne fréquente pas le même type de milieu (eau salée).

Répartition géographique

Le Harle bièvre n'est présent que dans l'hémisphère nord. En Europe, l'aire de reproduction de la sous-espèce nominale *merganser* est continue en s'étendant de l'Islande, l'Ecosse, la Scandinavie, les Pays baltes et la Russie jusqu'à la mer d'Okhotsk entre les 55^{ème} et 65^{ème} parallèles. Ailleurs, des populations éparées s'étendent de l'est de la France à l'Autriche et très localement et irrégulièrement en Bosnie, Macédoine, au Monténégro et en Grèce [bg7]. En hiver, ces oiseaux atteignent en petits nombres, au sud, les mers Adriatique et Noire et les rivages de l'océan Pacifique jusqu'à Formose.

La sous-espèce *comatus* remplace *merganser* dans les montagnes du Pamir et au Tibet.

En Amérique du Nord, seule est présente la sous-espèce *americanus*. Celle-ci se reproduit surtout au nord du 40^{ème} parallèle depuis les îles Aléoutiennes jusqu'à Terre-Neuve. Les oiseaux hivernants se répartissent sur une zone beaucoup plus étendue, atteignant la Californie, le Texas et la Floride au sud [6].

En France, le Harle bièvre s'est d'abord implanté comme nicheur sur les rives hautes-savoyardes du lac Léman. Au cours des dernières décennies, l'espèce s'est installée dans les départements de l'Ain, de la Savoie, du Jura, du Doubs, des Ardennes, peut-être aussi dans le Bas-Rhin. Sur le haut-Rhône, la limite sud se situe à la confluence avec le cours de l'Ain.

En hiver, la répartition est beaucoup plus vaste. L'essentiel des hivernants se concentrent à l'est de la France, surtout sur le lac Léman, les étangs de Moselle, le lac du Der, les cours du Doubs et du Rhin, les plans d'eau d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne [1]. Toutefois, lors de vagues de froid sur le nord et l'est du continent, les deux tiers nord de la France (schématiquement au nord d'une ligne Arcachon-Lyon) accueillent de forts contingents d'oiseaux. Ainsi, en plus des sites précédents, les cours de la Seine et de la Loire, les étangs de la Brenne (Indre), les côtes de la Manche et de l'Atlantique peuvent abriter plusieurs milliers de harles bièvres, jusqu'à 15 000 en 1963 [bg19].

Biologie

Ecologie

L'habitat caractéristique de l'espèce est constitué par des cours d'eau lents et profonds, des lacs naturels (lacs Léman, d'Annecy, du Bourget) ou de retenue (retenues de Vouglans et de Coiselet sur l'Ain, partie amont de la retenue de Génissiat sur le Rhône, entre autres). Ces zones, dont il fréquente essentiellement les rives, doivent être riches en poissons de taille petite à moyenne qui constituent presque le régime alimentaire exclusif de cet oiseau. En toutes saisons, la présence de boisements sur les rives des lieux fréquentés semble plutôt recherchée, notamment au moment de la reproduction où des cavités de grande taille sont recherchées, souvent dans des arbres.

Les hivernants et/ou les migrateurs peuvent se satisfaire brièvement de cours d'eau plus rapides ou moins profonds (comme des étangs de pisciculture en Brenne ou en Dombes), mais ils répondent en général aux mêmes exigences. Ces oiseaux sont probablement les seuls à fréquenter des milieux maritimes, surtout les estuaires et les baies, essentiellement lors de vagues de froid.

Comportements

Le Harle bièvre semble exclusivement diurne.

Les oiseaux se reproduisant en France et ceux de Suisse et d'Autriche doivent être considérés comme sédentaires ou erratiques à courte distance. Toutefois, les mâles du lac Léman le désertent en période de mue et deux d'entre eux ont été retrouvés en début d'automne en Suède et en Finlande [4], la Scandinavie regroupant probablement à cette période l'essentiel des mâles adultes d'Europe occidentale [2]. Par contre, les populations d'Europe septentrionale sont plus largement migratrices, surtout lors d'hivers rigoureux. Leur retour sur les sites de reproduction coïncide avec le dégel des lacs de ces régions. Les modalités de migration et de la vitesse des déplacements sont inconnues.

L'espèce est volontiers grégaire, les groupes atteignant fréquemment une centaine d'individus, parfois beaucoup plus, surtout en hiver et lors de la mue estivale des mâles. Ainsi, lors de cette dernière, il en a été dénombré jusqu'à 30 000 en 1984 dans un estuaire du nord de la Norvège. Les regroupements observés en France excèdent rarement les dizaines d'individus.

Reproduction et Dynamique de population.

Les harles bièvres sont sexuellement matures à l'âge de deux ans. Les couples se forment dès l'hiver, mais leur stabilité d'une année à l'autre est inconnue. Les parades nuptiales sont notées de l'hiver (souvent dès novembre) à mai. Progressivement, les oiseaux deviennent très territoriaux et pourchassent leurs rivaux potentiels.

Le nid est placé dans une cavité, parfois située à plusieurs centaines de mètres de l'élément liquide. Le plus souvent, cette cavité, d'assez grande taille, se situe dans un arbre (jusqu'à 18 m de haut), mais des falaises (jusqu'à 50 m de haut), des enrochements et des bâtiments sont occupés occasionnellement. Les familles observées à la confluence Ain / Rhône (Ain) en 2004 et 2005 ont probablement éclos dans des embâcles formées de grands arbres entremêlés et déposées sur les berges et des îlots de gravier de ces cours d'eau. En maints endroits, la pose de nichoirs artificiels s'est traduite par l'apparition de l'espèce comme nidificatrice ou l'augmentation des densités. Celles-ci sont très variables et atteignent quatre nids dans le même arbre ou 11 à 12 nids proches dans une châtaigneraie. Souvent, la rareté des sites de reproduction n'autorise l'installation que de couples isolés ou de vives concurrences. À l'inverse, des pontes multiples de plusieurs femelles ont aussi pu être observées dans un même nid autour du Léman.

Après la fécondation, l'avenir des nichées est du seul ressort des femelles. Les pontes sont déposées de la mi-mars à début juillet [bg6]. Elles comptent huit œufs en moyenne et jusqu'à 14 pour une seule femelle. L'incubation dure 30 à 32 jours. Les éclosions ne débutent généralement pas avant mai et peuvent se poursuivre jusque début août, le pic se situant en juin.

Agés de quelques jours, les poussins nidifuges quittent la cavité natale, bien souvent en se lançant dans le vide. Ils ne tardent pas à rejoindre la nappe d'eau la plus proche.

Les juvéniles sont aptes à voler à partir de 60-70 jours, mais restent fréquemment en compagnie de leur mère jusque tard durant l'automne. Une femelle accompagnée de ses jeunes est capable d'adopter d'autres poussins orphelins ou égarés. Sur 13 couvées lémaniques suivies en 1986, 73,5% des œufs ont produit des poussins sortis du nid, mais seulement 43,2% des jeunes atteignant l'âge de deux semaines [4].

La plus grande longévité connue grâce aux données de baguage est d'environ 13 ans pour un oiseau suédois [bg59].

Régime alimentaire

Le Harle bièvre est essentiellement piscivore. Les poissons capturés sont de taille petite à moyenne, la plupart n'excédant pas 12 à 15 cm de long [4]. Ce sont essentiellement des Cyprinidés qui constituent son régime alimentaire. Ainsi, le développement des populations de « vengerons » (nom local du Gardon *Rutilus rutilus*), consécutif à l'eutrophisation des eaux du Léman, semble être en grande partie à l'origine de l'évolution de cette espèce sur ce lac. D'autres espèces comme l'Épinoche *Gasterosteus aculeatus*, la Perche *Perca fluviatilis*, ou le Poisson-chat *Ictalurus melas* sont également capturées. Peu grégaires et fréquentant des eaux vives, les Salmonidés figurent moins souvent au menu du Harle bièvre. En hiver et en migration, les harles peuvent consommer des poissons de mer. Sur le Léman, ils profitent aussi des prises rejetées par les pêcheurs lors de la remontée des filets.

Des invertébrés parmi lesquels les moules zébrées (*Dreissena polymorpha*) et des écrevisses américaines introduites, sont également consommés.

Les poussins se nourrissent d'abord d'insectes et de leurs larves aquatiques puis, progressivement, de poissons.

L'espèce s'adaptant au voisinage des humains, il arrive parfois qu'elle dispute le pain distribué aux mouettes et aux canards [3].

Habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

1130 - Estuaires (Cor.13.2)

3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*) (Cor. 22.11 x 22.31)

- 3120 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp. (Cor. 22.11 x 22.34)
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoëto-Nanojuncetea* (Cor. 22.11 x (22.31 et 22.32))
3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (Cor. 22.12 x 22.44)
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* (Cor. 22.13) x (22.41&22.421)

Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'annexe II/2 de la Directive Oiseaux, à l'annexe III de la Convention de Berne, à l'annexe II de la Convention de Bonn et listée en catégorie C1 de l'AEWA (populations hivernante du nord-ouest et du centre de l'Europe).

Présence de l'espèce dans les espaces protégés

Sur le Rhône en aval immédiat de la frontière suisse, l'espèce niche sur le marais de l'Etournel (Ain, Haute-Savoie) qui est une Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage et une ZPS. Elle se reproduit aussi dans plusieurs sites dont le conservatoire du littoral lémanique est propriétaire. Les effectifs hivernants sont pour la plupart situés dans les périmètres des ZPS.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le statut de conservation du Harle bièvre est considéré comme favorable en Europe. Les populations nicheuses ont augmenté ou sont restées stables durant la période 1990-2000, mais un léger déclin récent est à noter, dû en particulier à celui des populations de Finlande et de Russie [bg2].

En France, la présence du Harle bièvre comme nicheur est récente. Des couples cantonnés ont été signalés dès 1891 sur les rives françaises du Léman. La première preuve de reproduction y a été obtenue en 1905. Jusqu'en 1930, les effectifs lémaniques sont restés faibles (une dizaine de couples) puis se sont considérablement accrus : de 60 couples en 1966 jusqu'à 700 couples potentiellement nicheurs en 1984. Par la suite, cette population a décliné pour ne plus compter que 475-500 couples en 1986 [4], probablement moins de nos jours.

L'espèce s'est aussi installée à d'autres endroits. En Haute-Savoie, elle est observée en période de reproduction notamment sur l'Arve, la Dranse jusqu'au lac du Jotty [bg6] ou encore sur le bassin versant du Giffre [8]. Le lac d'Annecy connaît des nicheurs depuis 1975, régulièrement depuis 1990 à raison d'un minimum de cinq couples.

Dans l'Ain, la reproduction est régulière au niveau du cours de la Versoix, dans le Haut-Rhône et dans la réserve de chasse de l'Etournel. Enfin, des familles isolées ont été notées en 2004 et 2005 à la confluence de l'Ain avec le Rhône.

En Savoie, l'espèce niche depuis 1986 sur le lac du Bourget.

Dans le département du Jura, de nombreuses observations en période de nidification ont été effectuées à différents endroits, à partir de 1981, essentiellement sur le cours de l'Ain où le premier cas de reproduction a été attesté en 1992 [bg22]. Dans celui du Doubs, le premier cas remonte également à 1992 et la population était estimée à 10-12 couples en 1996-1997 [7].

Plus au nord enfin, un couple a niché à Chooz (Ardennes) en 1996 et un couple nicheur possible a été observé à Strasbourg (Bas-Rhin) en 1997, ces derniers cas étant probablement indépendants de l'expansion lémanique.

La population française, estimée à 180-200 couples à la fin des années 1990 [bg19], est probablement plus nombreuse puisqu'au moins 200 couples se reproduisent en Rhône-Alpes [bg6]. 220-250 couples constituent une estimation plus vraisemblable.

Les populations d'hivernants et/ou de migrateurs se sont également considérablement étoffées. Alors qu'il n'y avait en moyenne que 80 individus hivernant en France pour la période 1967-1976, cette moyenne est passée à 1 249 pour la période 1987-1996 et 1 852 entre 1997 et 2006 [1]. Des afflux de 6 000 et 5 680 oiseaux avaient été dénombrés lors des hivers froids de 1979 et 1997 [bg43-non publié]. L'augmentation des effectifs tant nicheurs qu'hivernants est vraisemblablement due à la combinaison de différents facteurs dont les plus importants semblent l'augmentation des ressources alimentaires, via le développement des populations de Cyprinidés dans les plans d'eau eutrophes, et la protection juridique dont l'espèce bénéficie.

Le statut de conservation du Harle bièvre est considéré comme vulnérable en France [bg53].

Menaces potentielles

Peu de menaces semblent peser sur cette espèce dont les effectifs tant nicheurs qu'hivernants sont en augmentation. Cependant, la vigilance reste de mise dans la mesure où le Harle bièvre est particulièrement exigeant dans le choix de ses sites de reproduction. La raréfaction des arbres creux est un problème commun à de nombreuses espèces cavernicoles dont le Harle fait partie.

L'absence de réelles zones de quiétude sur les principaux sites d'hivernages de l'espèce (Lacs Léman et d'Annecy) a aussi un effet négatif. Par exemple, les effectifs hivernants sur le Lac d'Annecy ont diminué de 65% depuis la décision en 2003 d'augmenter la pression de chasse dans le cadre de la politique de lutte contre la dermatite cercarienne (puce du canard). Bien que le Lac d'Annecy soit d'une importance bien moindre que le Léman, ce constat souligne la sensibilité de l'espèce au dérangement.

Des tirs occasionnels sont aussi à noter et des individus peuvent être victime des filets de pêche.

Propositions de gestion

Il est nécessaire de conserver les boisements d'arbres à cavités sur les rives des cours d'eau et des lacs [bg53], afin d'assurer le maintien, voire le développement, des populations françaises nicheuses qui restent fragiles. La pose, temporaire, de nichoirs pourrait être un complément permettant de pallier la raréfaction des arbres creux, mais elle ne doit pas être une généralité.

Concernant le dérangement en période hivernale, la création de zones de quiétude est un point important qui concerne non seulement le Harle bièvre, mais l'ensemble des anatidés hivernants. Les Documents d'Objectifs devront donc tenir compte de cette problématique et proposer une répartition spatio-temporelle des usages sur le territoire couvert.

Études et recherches à développer

L'inscription récente du Harle bièvre dans le programme de suivi des oiseaux nicheurs rares et menacés en France, piloté par la LPO Nationale devrait permettre d'assurer un meilleur suivi global de l'évolution de l'espèce notamment dans les départements nouvellement colonisés. Ce recensement est initié depuis peu, mais il mériterait une extension à l'échelle de la distribution nationale de l'espèce [bg52].

Par ailleurs, des recherches sur les modalités de migration seraient aussi à envisager.

Bibliographie

1. DECEUNINCK, B., MAILLET, N., WARD, A., DRONNEAU, C. & MAHEO, R. (2007).- *Dénombrements d'anatidés et de foulques hivernant en France à la mi-janvier 2006*. Rapport WI / LPO / DNP. 40 p.
2. DU PLESSIX, H. (1990).- Les déplacements de mue du Harle bièvre (*Mergus merganser*), exemple de la population nicheuse du Léman. *Alauda* **58**: 45-46.
3. GEROUDET, P. (1982).- Quand le Harle bièvre mange du pain. *Nos Oiseaux* **36**: 375.
4. GEROUDET, P. (1987).- *Les oiseaux du lac Léman*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, Paris. 303 p.
5. GEROUDET, P. (1999).- *Les Palmipèdes d'Europe*. 4e Edition. Delachaux et Niestlé, Lausanne, Suisse. 510 p.
6. MADGE, S. & BURN, H. (1988).- *Wildfowl*. Helm Edition, Bromley. 298 p.
7. PAUL, J.P. (1997).- Premier bilan sur la nidification du Harle bièvre *Mergus merganser* dans le département du Doubs, France. *Nos Oiseaux* **44**: 235-240.
8. SONNERAT, B. (1998).- Le Harle bièvre. *Tichodrome* **53**: 55.